



# Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Vitry-le-François, le 11 avril 2022

A l'attention de Monsieur Rémy Couchon  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Loisy-sur-Marne,  
98 rue de Choiset,  
51300 LOISY-SUR-MARNE

**Nos Réf.** : JPB/DF/AM/2022/enr01

**Affaire** : Projet de parc éolien dit « Eoliennes de Haute Voie » présenté par la SAS Eoliennes de Haute Voie et au projet de parc solaire déposé par la SAS Solaire de Haute Voie dans le cadre de l'enquête publique

**Objet** : Lettre de soutien

**Affaire suivie par** : Alexandra MARTIN

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der a été sollicitée dès 2018 en vue de développer un projet d'énergies nouvelles sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la Haute Voie à Loisy-sur-Marne.

Ce projet, fruit d'une concertation nourrie entre les communes, la Communauté de Communes et les porteurs de projet, porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien situé sur le périmètre des communes de Loisy-sur-Marne et de Maisons-en-Champagne et l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Loisy-sur-Marne, portés respectivement par les sociétés « Eoliennes de Haute Voie SAS » et « Solaire de Haute Voie SAS ».

Le volet lié à l'énergie éolienne comprend 6 éoliennes d'une puissance de 4,5 MW chacune, soit un total de 27 MW, pour une emprise qui s'étend sur 3 ha dont 1,3 ha de surfaces permanentes.

Concernant le volet lié à l'énergie solaire, il s'agit d'un projet de panneaux photovoltaïques atteignant environ 30 MWc. Son emprise est de 30,7 ha clôturés dont 13,8 ha de surface projetée au sol des modules. Le maintien d'une activité agricole, via l'installation concomitante d'un exploitant ovin, est prévue sur cette zone.

L'ensemble des parties a été associé de manière constante dans l'élaboration de ce projet qui répond totalement aux ambitions portées au sein du projet de territoire, en favorisant le développement d'énergies renouvelables sur le territoire de la CCVCD. Il s'inscrit également en totale adéquation avec la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial actuellement en cours d'adoption.

Lors des Conseils de Communauté des 26 juin 2018, 4 décembre 2018 et 27 février 2020, l'assemblée a approuvé ces projets dans leur principe et confère au Président la capacité juridique de les soutenir.

Par ailleurs, différents échanges entre les porteurs de projet et la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der ont permis d'aboutir à une définition commune de l'affectation à envisager au titre de la compensation agricole due par le porteur de projet. Il en résulte une lettre d'engagement de ce dernier à soutenir financièrement des actions contribuant au développement du Projet Alimentaire Territorial du Pays Vitryat (PAT) que la CCVCD co-porte avec le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat.

En conclusion, ces projets de parc éolien et de centrale photovoltaïque sont des projets concertés que la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der considère avec grand intérêt et a suivi avec attention depuis leur émergence. Par la présente, la Communauté de Communes témoigne de son entier soutien en vue de leur développement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.



Le Président,

Jean-Pierre BOUQUET